COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants :11

Date de convocation : *30 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Eric DEJEAN-SERVIERES, Catherine FAUCHE, Olivier POULAIN, Patrick POTTIER, Lydie FAURE, Paul DOITEAU-LEVEE, Morgane LE GUENNEC, Laëtitia HERMIER, Anne Marie BOUSSICAULT, Cyril SCHINDLER

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Catherine FAUCHE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 6 février 2026
- Délibération commissions
- Présentation divers devis
- Délibération subventions
- Délibération taux des taxes foncières et habitation
- Questions diverses et informations

Madame Le Maire nous rappelle le rôle de la ou du secrétaire de séance.
Elle souhaite pour ce mandat, adopter les bonnes habitudes et les bonnes attitudes.

La ou le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance par le conseil municipal.
Il est choisi parmi les conseillers municipaux présents. Le conseil peut désigner une personne différente à chaque séance ou reprendre toujours la même personne.

La ou le secrétaire de séance d'un conseil municipal joue un rôle précis, encadré par le droit des collectivités territoriales (notamment le Code général des collectivités territoriales en France).
La ou le secrétaire de séance est chargé principalement de :

- Rédiger le procès-verbal de la séance en consignant fidèlement les débats, les délibérations, les votes et les décisions prises.
- Assister le maire pendant la séance en vérifiant le quorum, aidant au bon déroulement des votes et au suivi de l'ordre du jour.

- Authentifier les documents officiels
  Le PV est signé par le maire et la ou le secrétaire de séance, ce qui lui donne une valeur juridique.

  Le PV doit être rédigé entre deux séances, dans un délai d'une à deux semaines. Il est ensuite soumis aux conseillers municipaux, éventuellement corrigé, puis approuvé officiellement au début de la séance suivante. Il devra être publié et/ou affiché seulement après avoir été approuvé.

  Seules les délibérations seront publiées et affichées dans la semaine qui suit la réunion de conseil durant laquelle elles ont été votées.

Approbation du procès-verbal du 6 février 2026 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2026 est soumis à l'approbation. Ce procès-verbal est validé par l'ensemble des conseillers du précédent mandat.

Délibération commissions :

Délégation :

Madame le Maire a donné deux délégations à Monsieur Eric Dejean-Servières, 1er adjoint :

1. Délégation de signature
2. Délégation finance/budget.

Celui-ci a eu l'arrêté pour ces délégations.
Lydie Faure demande s'il est obligatoire d'être adjoint pour recevoir ces délégations. Madame le Maire répond que non.

Commissions :

Il existe deux sortes de commissions :

- Les commissions internes (propre à la commune)
- Les commissions externes (compétences extérieures à la commune).

Ces différentes commissions ont été décrite par Madame le Maire. Puis nous avons nommé les titulaires et suppléants pour ces diverses commissions comme suit :

1. **Commissions internes :**

- **Finance** : Josette MUSSET, Eric DEJEAN-SERVIERES, Patrick POTTIER.
- **Travaux, espaces verts, environnement** : Josette MUSSET, Eric DEJEAN-SERVIERES, Paul DOITEAU-LEVEE.
  Paul DOITEAU-LEVEE souhaiterait plus de communication entre les membres de la commission.
  Madame le Maire répond que l'on peut également se tenir au courant et apporter des idées.
- **Réseau incendie – sécurité** : Josette MUSSET, Eric DEJEAN-SERVIERES, Catherine FAUCHE.
- **Cimetière** : Josette MUSSET, Eric DEJEAN-SERVIERES.
- **Communication, vie communale, affaires sociales** : Josette MUSSET, Olivier POULAIN, Cyril SCHINDLER, Laëtitia HERMIER, Lydie FAURE.
- **Contrôle de liste électorale** : Cette commission se réunit chaque année même en absence d'élection. Elle doit être composée de trois titulaires (1 conseiller et 2 habitants) et trois suppléants (1 conseiller et 2 habitants) : Titulaire : Anne Marie BOUSSICAULT, suppléant : Morgane LE GUENNEC. Il reste à définir les 2 habitants titulaires et les deux habitants suppléants.
- **CCID** : 24 représentants sont nécessaires. 12 seront élus, choisi par la DGFIP (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants).
  Tous les conseillers sont proposés et il reste à déterminer les 13 habitants. Il faut des personnes qui connaissent bien la commune. Ces documents étant compliqués à analyser, Madame Le Maire demandera une formation pour tous les membres de la commission par la DGFIP.
  La commission doit se réunir une fois par an en début d'année. Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'espionner les habitants mais d'un contrôle sur les finances de la commune.

Cyril Schindler demande s'il est nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale. Madame le Maire répond que ce n'est pas précisé dans les textes mais elle pense que ce n'est pas une obligation.

2. **Commissions externes :**

Ces commissions demandent une délibération qui sera transmise à chaque organisme afin de connaitre le nom des référents titulaire et suppléant.
Pour information, ces réunions ont souvent lieu en soirée.

- **INTERCOM** : Titulaire : Josette MUSSET. Suppléant : Eric DEJEAN-SERVIERES.
- **SIEGE 27** : (travaux électriques, éclairage publique, enfouissement des lignes).
  Titulaire : Eric DEJEAN-SERVIERES. Suppléant : Patrick POTTIER.
- **SAEP** : Titulaire : Catherine FAUCHE. Suppléant : Josette MUSSET.
- **ASARM** : Titulaire : Catherine FAUCHE. Suppléant : Patrick POTTIER.
  Catherine Fauche informe qu'il existe un site : asa-risle.fr
- **PRECOVAL** : Titulaire : Josette MUSSET. Suppléant : Eric DEJEAN-SERVIERES.
- **SCOLAIRE** : Titulaire : Lydie FAURE. Suppléant : Morgane LE GUENNEC.
- **EURE NORMANDIE** : Titulaire : Eric DEJEAN-SERVIERES. Suppléant : PAUL DOITEAU-LEVEE.
- **COLLECTIVITE FORESTIERE** : Titulaire : Paul DOITEAU-LEVEE. Suppléant : Cyril SCHINDLER.
- **CULTURE ET SPORT** : Titulaire : Lydie FAURE. Suppléant : Laëtitia HERMIER.
- **TOURISME** : Titulaire : Catherine FAUCHE. Suppléant : Anne Marie BOUSSICAULT.
- **AGRICOLE, ENVIRONNEMENT** : Titulaire : Patrick POTTIER. Suppléant : Olivier POULAIN.

Il est demandé aux conseillers qui assistent aux réunions d'en faire le compte rendu lors du conseil suivant.
Lydie Faure demande s'il est possible d'assister à une réunion de l'intercom ? Madame le Maire répond que oui puisque c'est public, mais seulement en spectatrice.

Présentation divers devis :

Pour rappel, il n'y a pas eu de travaux en 2025 pour cause d'élection en 2026.
Anne Marie Boussicault demande s'il est nécessaire de présenter plusieurs devis pour la réalisation de travaux ?
Madame le Maire répond que pour un montant inférieur à 100 000 €, la Mairie n'est pas obligée de présenter plusieurs devis ni même de demander l'avis du conseil sur la réalisation de ces travaux. Mais Madame le Maire précise qu'elle tient beaucoup à soumettre les projets aux conseillers et à avoir leur accord avant d'accepter un devis, même si ce n'est pas une obligation.
Il est bien entendu qu'une première approche budgétaire a été réalisée avant la présentation de ces différents travaux afin de s'assurer que ceux-ci étaient réalisables.

Fenêtres de la salle des fêtes et portes des garages :

Des photos à l'appuis nous montrent la vétusté des fenêtres arrière de la salle des fêtes (2 fenêtres cuisine et 1 fenêtre ancien local comité des fêtes) et des portes des 3 garages.
Un devis des Ets PESTEL à Bernay est présenté pour la somme de **14 470.28 €.**
Devis validé par l'ensemble des conseillers.

Pose de volets roulants et remplacement fenêtre des toilettes du logement communal :

- Un devis des Ets PESTEL à Bernay est présenté pour la pose de 5 volets roulants et le remplacement d'une petite fenêtre (toilettes) avec vitre anti effraction pour la somme de **4839.41 €.**
Devis validé par l'ensemble des conseillers.
Cette entreprise locale a déjà travaillé pour la Mairie et a fait preuve de fiabilité.

Le projet de sécuriser la porte d'entrée de la Mairie a été évoqué. Eric Dejean-Servières évoque la pose d'un volet roulant manuel afin de respecter les normes incendie.

Réclamation d'un habitant :
Cet habitant réside au bout d'une impasse. Sa poubelle doit être déposée sur le bord de la départementale (le camion de ramassage refuse de reculer dans l'impasse pour cause de sécurité). Celle-ci est régulièrement renversé par le vent et les détritus sont éparpillés sur la départementale.
La pose d'un arceau de poubelle permettra de protéger celle-ci contre ce désagrément.
Une photo de cet arceau ainsi que son prix de 92.92 € HT nous sont présentés.
La pose sera effectuée par l'entreprise Plomb'Eure.
Le conseil accepte ce projet à l'unanimité.
Ce petit investissement permet la satisfaction d'un habitant.

Le cas d'un autre habitant qui est obligé d'aller au bout du chemin, de traverser la départementale pour placer sa poubelle est abordé. Les éboueurs ne peuvent pas reculer le camion jusqu'à sa propriété. Par contre, il n'a pas de problème de renversement.

Le cimetière :
Madame Le Maire présente au conseil une photo du point d'eau actuel du cimetière et propose de remplacer le robinet existant par une fontaine.
Madame le Maire nous présente deux modèles de fontaine.

- Une fontaine en granit rose comme les pierres tombales, et le jardin du souvenir, à 2854.80 €
- Une fontaine Bayard garantie anti gel à 3861.00 €.

Catherine Fauche demande des précisions sur le problème du gel ?
Cyril Schindler pose la question sur la nécessité de mettre tant d'argent dans le cimetière ?
« Occupons-nous des vivants plutôt que des morts ». Toutefois il note l'importance du maintien du patrimoine pour une commune.
Madame le Maire fait remarquer que le cimetière est un sujet sensible pour les habitants. C'est important de l'entretenir. Beaucoup de monde s'y arrête. Nous avons souvent des compliments sur la tenue de notre cimetière de la part des habitants mais aussi de personnes de passage.
Nous avons déjà fait quelques travaux (relevage de tombes, l'ossuaire, le columbarium...).
Il faudra penser à l'avenir à la réfection du mur notamment le rejointoiement des briques.
L'entreprise Plomb'Eure réalisera la pose de la fontaine.
L'ensemble du conseil est favorable au changement du robinet.
Il opte pour la fontaine Bayard à l'unanimité.

Documents sensibles de la Mairie :
En Mairie, il y a des documents et objets sensibles : l'état civil papier en cas d'incendie soit une quinzaine de livres depuis 1849, les divers tampons, les timbres, les chèques et les espèces pour la régie.
Tous ces éléments devraient être dans une armoire forte pour leur sécurité. Les armoires actuelles du bureau sont en mauvais état (rideaux cassés). Madame le Maire nous propose d'investir dans une armoire forte (2218 € TTC) ainsi que deux armoires métalliques classiques 802 € TTC pour un budget total d'environ 3000€ et propose de placer les anciennes armoires dans le local archives.
Anne Marie Boussicault demande s'il est obligatoire de passer par des professionnels de collectivité pour l'achat de matériel ? Madame le Maire répond qu'il est possible de passer par d'autres entreprises avec des prix plus raisonnables à partir du moment qu'ils acceptent le règlement par mandat administratif.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Barrières de protection :
Depuis 2022, beaucoup de travaux ont été réalisés dans le bourg. (Cimetière, Salle des fêtes, Mairie, monument aux morts, ...). A présent il faudrait nous occuper aussi des hameaux.
Madame le Maire en profite pour demander aux conseillers de nous faire part des besoins d'améliorations ou de créations sur leur secteur.
Madame Le Maire propose de commencer par le Long Bois. Sur photos nous pouvons constater que les barrières bois de protection sur la voie publique sont vétustes et écroulées.

Madame le Maire nous présente un devis de 2965.16 € des Ets Normandie Créa Pro, pour le remplacement de celles-ci par un modèle avec fourreau métallique qui protègera le bois de la pourriture et du rotofil.
Cyril Schindler se soucie de la gêne de ces barrières pour le passage d'engins agricoles ou voitures.
Madame le Maire répond : « Les nouvelles barrières seront placées en lieu et place des anciennes ».
Le conseil approuve ces travaux de remplacement de barrières bois à l'unanimité.

Délibération subventions :
L'historique des subventions est présenté dans un tableau avec les nouvelles demandes.
Après délibération, le conseil accorde les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ACCORDEES 2026	
BENEFICIAIRE	***MONTANT***
AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	50,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200,00 €
AMF TELETHON	100,00 €
RP DE MAISTRE	200,00 €

Le conseil apprécie le soutient pour des actions locales.

Madame le Maire, nous dit que la Mairie est abonnée à la revue : « Amis des monuments et sites de l'Eure ». Elle nous informe que cette revue est à notre disposition dans la mairie.

Délibération taux des taxes foncières et habitation :
Madame Le Maire nous informe que le maintien des taux est apprécié par la population.
Malgré cela, les taxes sont toujours en hausse suite à l'augmentation de la base effectuée par l'Etat.
Pour le moment, notre budget ne nécessite pas une augmentation. Nous arrivons à maitriser les dépenses de la commune.
Patrick Pottier propose que lors d'une rencontre avec la DGFIP, il serait bon de leur demander une explication au sujet de l'augmentation récurrente de la base.
Cyril Schindler propose une légère augmentation afin de lisser une future hausse de taxe éventuelle.
Après délibération, le conseil vote à la majorité (10 pour, 1 contre) pour le maintien des taux communaux des taxes foncière et d'habitation.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le conseil qu'une personne promène ses chiens dans le cimetière. Ceux-ci laissent des excréments et nuisent à la tranquillité du lieu. Il est proposé de placer un panneau d'interdiction aux chiens à l'entrée.
  Laetitia Hermier précise qu'il faudra bien veiller à mentionner que les chiens guides et d'assistances sont acceptés.

- **Distribution de documents informatifs** :
  Madame le Maire nous soumet le document responsable secteur pour validation. Le conseil est en accord. Ce document sera distribué par le responsable de chaque secteur ainsi que celui concernant la mise en place de la collecte bouchons plastiques.

- **Evènements 2026** :
  Il est constaté que la demi-journée citoyenne, le repas communal, le concert de l'église sont des animations qui plaisent. Que prévoyons nous ? Cyril Schindler fait remarquer que la commune de Gouttières est dynamique et que nous pourrions nous en inspirer. Nous pourrions avoir un point de rencontre (allusion aux anciens cafés locaux), faire un marché, une foire à tout. Madame le Maire pense que le comité des fêtes pourrait jouer un rôle dans ces animations.

Anne Marie Boussicault nous partage son expérience de Corrèze. La réalisation du barbecue au sein du village où les convives achètent la viande (par exemple) chez le commerçant et la font griller sur la place du village. Il est noté également que l'intitulé de l'évènement a de l'importance pour sa réussite.
Catherine Fauche propose une journée sortie visite extérieure. (Usine locale, site touristique par exemple avec le déjeuner). Concrètement, il faut nous activer car nous sommes déjà en avril.

- La demi-journée éco-citoyenne est prévue le 30 mai 2026. Il faudra définir la liste des tâches à réaliser.
- Le repas communal est maintenu et prévu le 26 septembre 2026. La commission évènement s'occupera de l'organisation. Madame Le Maire précise que nous étions très satisfaits de la prestation avec serveuses par le traiteur de Beaumont le Roger. Cyril Schindler propose de faire des tarifs différents pour les gens de l'extérieur. Madame le Maire pense que nous faisons cet évènement pour avoir un maximum de monde. Paul Doiteau-Levée va se renseigner pour une cuisson à l'extérieur du style « cochon grillé ». Il est proposé de réunir le goûter de Noel avec le concert de Noël à église le 13 décembre 2026.

Les vœux du maire 2027 seront le 9 janvier 2027.
Madame le Maire rappelle son souhait de fêter le 14 juillet sur la commune. Idée rejetée par les conseillers.

Tour de table :

- Madame le Maire informe le conseil que les factures de l'enfouissement des lignes de La Noé et La Jouanière nous seront envoyées qu'en 2027 pour l'une et 2028 pour l'autre car les travaux ne seront pas terminés sur 2026.

Un petit résumé verbal sur les travaux de la Brunetière.

- Patrick Pottier demande les nouvelles dates des conseils ? Madame le Maire informe qu'Il y aura une réunion de conseil que s'il y a besoin de prendre une délibération. Sinon nous ferons des réunions de travail.

Le mercredi 19h est proposé par Paul Doiteau-Levée. Ce créneau semble convenir à tous. La prochaine réunion pour le budget est arrêtée au 22 avril 2026 à 19 heures.

- Laetitia Hermier nous informe qu'il va falloir prolonger le piégeage des frelons asiatiques. Une information courrier pourrait être distribuer. Elle nous confirme que le département ne subventionne pas la destruction des nids de frelons asiatiques pour le moment.
- Catherine Fauche fait un compte rendu de ces dernières réunions : ASARM et SAEP. Compte rendu de synthèse de fin de mandat puisque nous sommes en période de renouvellement des responsables de l'interco.
- Cyril Schindler a été interpellé par un habitant pour des problèmes d'éclairage publique sur le hameau des Quatre Houx. Madame Le Maire informe que SIEGE 27 doit remplacer les lanternes des Quatre houx et du Fouesnard ce qui devrait régler le problème.

Et qu'en est-il de la déclaration des risques naturels (DICRIM : Document d'Information Communal sur les risques Majeurs) ? Pourquoi ne pas créer une commission pour travailler sur le sujet.

- Lydie Faure demande si nous avons retrouvé le propriétaire du chien errant sur la commune. Madame le Maire répond dans l'affirmative et dit qu'elle a signalé aux propriétaires que la réparation de leur clôture s'imposait.
- Paul Doiteau- Levée demande un point sur le dossier de la Risloise. Un compte rendu verbal est fait afin d'informer les nouveaux conseillés. Un rendez-vous avec Groupama est prévu mercredi 15 avril 2026.

Catherine Fauche nous fournit un article de presse relatant les droits sur le brulage à l'air libre des déchets verts.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,
Catherine FAUCHE

Le maire,
Josette MUSSET